

PER I TURISTI STRANIERI: GUIDARE IN ITALIA



CYCLOMOTEURS

Pour conduire un cyclomoteur en Italie, il faut avoir sur soi les documents suivants:

- Certificat d'immatriculation du cyclomoteur (ou certificat de circulation).
- [Certificat de capacité à la conduite des cyclomoteurs](#) en cours de validité.
- Certificat d'assurance cyclomoteur souscrit dans un Pays de l'Union Européenne. Les résidents des Pays hors UE doivent, avant leur départ, vérifier que leur compagnie d'assurance soit autorisée à exercer l'assurance de responsabilité civile en Italie ou bien, dans le cas contraire, se procurer une [carte verte](#) ou une [assurance automobile temporaire à la frontière](#).
- Vignette annuelle - taxe de circulation sur les véhicules, si le cyclomoteur est immatriculé en Italie.

Le transport de passagers n'est pas admis pour les conducteurs de moins de 16 ans.

Les conducteurs âgés au moins de 16 ans peuvent transporter des passagers uniquement si prévu par le certificat d'immatriculation du cyclomoteur (ou le certificat de circulation).

Le transport d'enfants âgés de moins de 5 ans est interdit. En cas d'infraction: AMENDE (article 170, alinéa 6-bis, Code de la route): de 161 à 647 euros.

En cas de transport d'un passager par un conducteur âgé de moins de 16 ans ou en cas de transport d'un passager par un conducteur âgé au moins de 16 ans sur un cyclomoteur non-homologué pour le transport des passagers: AMENDE de 81 à 326 euros (article 170, alinéa 6, Code de la route).

Retrait de POINTS sur le permis de conduire: -1 (sur un total de 20).
Si l'infraction est commise par une personne âgée de moins de 16 ans, le cyclomoteur est saisi pour 60 jours.

USAGE DU CASQUE

Sur les motocyclettes et les cyclomoteurs [il est obligatoire de porter un casque de protection homologué UE](#), qui doit être correctement attaché.

En cas d'infraction: AMENDE de 81 à 326 euros (article 171, alinéa 2, Code de la route).

Retrait de POINTS sur le permis de conduire: -5 (sur un total de 20).

